

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen - Présentation du bilan d'activité 2015**

Le conseil prend acte

- **Redynamisation du centre-ville - Aménagement des espaces publics de la place de la République et des rues adjacentes - Adoption du programme des travaux et du plan de financement**

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le programme des aménagements d’espaces publics de la place de la République et des voies adjacentes : le parvis Notre Dame, et les rues Saint Laurent (au droit de la place, Jean Eudes), Auber, Georges Lebreton, du Pont Saint Jacques, de la Fontaine et Pierre Aimé Lair pour un montant de 9 950 000 € TTC ;

APPROUVE le plan de financement de 9 950 000 € TTC qui s’échelonne de 2017 à 2020 ;

PRECISE que les dépenses qui sont inscrites au PPI seront précisées dans les Autorisations de Programme actuellement en cours.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERTE, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET ayant voté contre

- **Redynamisation du Centre-Ville - Projet d'aménagement des espaces publics du boulevard Leclerc et des rues adjacentes - Adoption du programme et du plan de financement**

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le programme des aménagements des espaces publics du boulevard Leclerc et des rues adjacentes ;

APPROUVE le plan de financement de 7 600 000 € T.T.C. qui s’échelonne de 2017 à 2019 ;

PRECISE que les dépenses qui sont inscrites au PPI seront précisées dans les Autorisations de Programme actuellement en cours.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERTE, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET s’étant abstenu(s)

- **Projet de renouvellement urbain du quartier du Chemin Vert - Aménagement de l’îlot Authie Nord au pourtour du Pôle enfance - Adoption du projet et du plan de financement de l’opération.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d’aménagement de l’îlot Authie Nord au pourtour du Pôle enfance et son financement tel que décrit ci-avant pour un montant de 3 362 000 € TTC se décomposant en 2 815 000 € TTC pour les travaux de voirie, d’eau pluviale et d’espaces verts sur voirie, 225 000 € TTC pour les travaux d’éclairage public et de Réseau Optique Caennais et 322 000 € TTC pour les travaux d’eau potable (budget annexe de l’eau).

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERTE, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET s’étant abstenu(s)

- **Boulevard Detolle - Programme d'aménagement des espaces publics - Validation du projet et du financement d'une 1ère tranche de travaux**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d’aménagement des espaces publics tel que décrit ci-avant et son financement pour un montant de 1 105 000 € TTC, se décomposant en 1 045 000 € TTC de travaux de voirie et d’espaces verts (sur voirie) et 60 000 € TTC de travaux d’éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

- **Loisirs et sports fluviaux - Accompagnement du projet de développement de loisirs nautiques Les Pieds dans l'Orne**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation du projet de développement de loisirs nautiques et l'inscription d'un budget de 100 000 € TTC au budget primitif 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Acte Retiré

- **Rues Neuve Bourg l'Abbé, du Clos Caillet, de Bayeux et de Bretagne - Effacement des réseaux aériens aux abords du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) - Adoption du projet - Délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Départemental d'Energies du Calvados**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le projet d'effacement des réseaux aériens aux abords du FRAC et le montant de la participation de la Ville de Caen à verser au SDEC Energie soit 254 859,27 €, se décomposant de la façon suivante :

• Effacement du réseau de distribution électrique	120 061,08 €
• Effacement du réseau d'éclairage public	68 168,41 €
• Effacement du réseau télécommunication	18 930,15 €
• Travaux de génie civil de fibre optique ROC	47 699,63 €

PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange restant propriétaire de son réseau, et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier ;

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Ville ;

S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 8 788,67 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'élaboration du projet, notamment la convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage permettant la réalisation par le SDEC Energie des travaux d'éclairage public et du ROC (Réseau Optique Caennais).

Adopté à l'unanimité.

- **Droit de préemption urbain simple et renforcé - Champ d'application**

Le Conseil Municipal :

INDIQUE que le droit de préemption urbain simple s'applique sur l'ensemble des zones urbaines définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

DECIDE de supprimer le droit de préemption urbain renforcé sur la ZAC Gardin,

APPROUVE le renforcement du droit de préemption urbain sur les différents secteurs figurant sur les plans joints en annexe, à savoir les périmètres de la zone portuaire, de la zone d'activités du Mont-Coco, de la Guérinière/îlot des Bouviers, de la place de la Mare, de la Cotonnière (4 parcelles situées rue de la Cotonnière / rue Villons les Buissons) et sur les deux îlots situés le long de l'avenue Clemenceau entre la rue du Puits Picard et de l'avenue du Calvados,

DIT que la délibération du 29 juin 2015 ayant décidé le renforcement du droit de préemption urbain dans le périmètre constitué par l'îlot Bellivet reste valable,

PRECISE que les périmètres concernés seront reportés sur les documents graphiques du PLU,

INDIQUE que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité, dont la parution d'une mention dans le journal Ouest-France,

DIT que toutes les autres délibérations antérieures du conseil municipal, relatives à l'institution du droit de préemption urbain simple ou renforcé sur le territoire de la ville, sont abrogées, sauf celle concernant l'îlot Bellivet en date du 29 juin 2015 en tant qu'elle a institué sur son périmètre un droit de préemption urbain renforcé.

Adopté à l'unanimité.

- **Droit de préemption urbain - Délégations à l'Etablissement Public Foncier Normandie**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'abroger les délibérations antérieurement prises relatives aux délégations du droit de préemption urbain, simple ou renforcé, consenties au profit de l'EPF Normandie sur différents secteurs de la ville, dont celle approuvée le 19 septembre 2016 concernant l'ilot Bellivet,

INDIQUE que le droit de préemption urbain renforcé dont bénéficie la ville est délégué à l'EPF Normandie sur les périmètres suivants :

- zone portuaire,
- zone d'activités du Mont-Coco,
- Guérinière/ilot des Bouviers,
- Chemin Vert/secteur de la Cotonnière

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation d'un nouveau programme d'action foncière entre la ville de Caen et l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau programme d'action foncière à intervenir entre la ville de Caen et l'EPF Normandie,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le programme d'action foncière.

Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition par la ville de Caen auprès de la Société Caennaise de Développement Immobilier d'une emprise de terrain située boulevard Vanier**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession par la Société Caennaise de Développement Immobilier au profit de la Ville de Caen d'une emprise de terrain de 9 654 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée HA n° 1, d'une superficie de 27 604 m², compte tenu de son usage d'espace public ;

DIT que cette rétrocession s'opèrera moyennant l'euro symbolique, la Caennaise supportant les frais d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié ;

PRECISE que les parties ont convenu de maintenir, à titre transitoire, une aire de jeux, sous la responsabilité et la charge d'entretien de la ville, sur la partie du terrain restant appartenir à la Caennaise ;

INDIQUE que le terrain cédé à la Ville sera grevé des servitudes nécessaires, en cas de passage de réseaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Plan d'alignement - Acquisition par la ville de Caen de deux parcelles à usage de voirie situées route d'Ifs**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée MY n° 121 d'une superficie de 46 m² et de la parcelle cadastrée MY n° 120, d'une superficie de 19 m², situées en bordure de la route d'Ifs et appartenant à la copropriété « Le Vauquelin », moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que la Ville de Caen supportera les frais d'établissement de l'acte notarié ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Propriété sise 93 rue Caponière à Caen (chapelle du Bon Sauveur) - Modificatif de l'Etat Descriptif de Division en Volumes immobiliers et acquisition d'une fraction de volume**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des ajustements liés à l'évolution du projet immobilier des « ailes du couvent » et à la nécessité d'établir un état descriptif de division en volumes immobiliers modificatif concernant l'immeuble figurant parcelle cadastrée section OB n° 98, 93 rue Caponière à Caen,

APPROUVE la nouvelle désignation des lots de volume de l'immeuble,

APPROUVE en conséquence le transfert de propriété au profit de la Ville d'une fraction de volume (1,13 m²) qui se trouvera attachée au lot 1,

DIT que cette acquisition s'opérera au prix de l'euro symbolique,

PRECISE que tous les frais inhérents à l'établissement de l'état descriptif de division en volumes immobiliers modificatif et à l'acte seront pris en charge par l'opérateur,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires dans cette situation.

Adopté à l'unanimité.

- **Transfert d'office dans le domaine public de la voirie communale de voies ou portions de voies privées**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert d'office sans indemnité dans le domaine public de la voirie communale des voies privées ou portions de voies privées, ouvertes à la circulation publique situées dans des ensembles d'habitation ;

DIT que cette décision portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches foncières utiles consécutives à ce transfert d'office (notamment divisions parcellaires, adaptations nécessaires en cas de régime de copropriété) et à signer tous documents nécessaires qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **ZAC Folie-Couvrechef - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain située rue des Mouettes**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation de l'ensemble de trois terrains d'une superficie de 11 294 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, situés rue des Mouettes, au pied de la Colline aux Oiseaux ;

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain susvisée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Rue Neuve Bourg l'Abbé - Effacement des réseaux aériens - Servitudes sur le domaine communal - Conventions Ville/SDEC Énergie**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Équipement du Calvados (SDEC Énergie) à implanter, à ses frais, trois coffrets électriques et une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées suivantes :

Parcelle	adresse	servitude
NZ N° 151	rue Neuve Bourg l'Abbé	1 coffret électrique à encastrer dans le mur + 1 ligne électrique souterraine d'une longueur de 20m
NZ n° 273	9 rue Neuve Bourg l'Abbé	1 coffret électrique à encastrer
NZ n°274	9 rue Neuve Bourg l'Abbé	1 coffret électrique à encastrer

DIT que les autorisations sont consenties à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants de la SDEC Énergie, ou toute autre entreprise missionnée par elle, à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un coffret électrique sur le domaine communal - Parcelle NS n°69, 11 avenue Henry Chéron - Convention Ville/ENEDIS**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, un coffret sur la parcelle cadastrée section NS n°69 (presbytère de Venoix), 11 avenue Henri Chéron à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle NB n°55, rue Amand Bence - Convention Ville/ENEDIS**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines basse tension d'une longueur totale d'environ 12m sur la parcelle cadastrée section NB n° 55 située rue Amand Bence (terrain de pétanque) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes qui ont réalisé des travaux dans le cadre des OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions représentant un montant total de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Construction de la nouvelle MJC Venoix - Adoption du programme et du budget - Décision de lancer la procédure de désignation de la maîtrise d'oeuvre - Fixation des indemnités - Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le programme pour la réalisation d'une nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture dans le quartier de Venoix pour un montant global d'opération fixé à 3 500 000 € TTC ;

DECIDE de lancer la procédure de concours pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet ;

DECIDE de sélectionner trois candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue de la 1^{ère} phase du concours est fixée à 10 000 € hors taxes. La rétribution du maître d'œuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation audit concours ;

SOLLICITE auprès de tous les partenaires, toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat Enfance Jeunesse 2016 - 2019 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de Contrat Enfance Jeunesse 2016 – 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados concernant l'offre d'accueil des enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019, ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale au détriment de la Ville ;

AUTORISE la perception de la recette induite.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et vie étudiante - Prévention de la délinquance - Renouvellement de la convention financière relative au fonctionnement du service d'action préventive de l'ACSEA**

Le Conseil Municipal :

ADOpte la convention particulière définissant les relations entre le Département du Calvados et la Ville de Caen relative au financement du Service d'Action Préventive intervenant à Caen ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et Vie Etudiante - Subventions associations : Caen Saint Jean Eudes - FJT Père Sanson - Héros du quotidien - Rencontres Nordiques**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Association Caen Saint Jean Eudes.....	8 000 €
- Association Les Héros du Quotidien	1 000 €
- Association Foyer de Jeunes Travailleurs Père Sanson	1 000 €
- Association Les Rencontres Franco-Nordiques	700 €

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et Vie Etudiante - Subvention Affectée - Participation Colloque : Justice climatique et droits des générations futures**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Institut d'Etudes Politiques de Rennes, soutien financier pour la participation au colloque international « Justice climatique et droits des générations futures » **450 €**.

Adopté à l'unanimité.

- **Proposition de conventionnement avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Camille Blaisot et la DSDEN pour l'accueil d'une classe externalisée**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'implantation d'une classe ITEP externalisée au sein de l'école Michel Trégoire ;

AUTORISE M. le Maire de la Ville de Caen ou son représentant à signer la convention tripartite entre l'association ACSEA, la DSDEN et la Ville de Caen pour l'implantation d'une classe externalisée de l'ITEP Camille Blaisot au sein de l'école Michel Trégoire.

Adopté à l'unanimité.

- **Projets Educatifs Scolaires - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

Michel Trégoire	400 €
Clos Herbert.....	310 €
Maladrerie.....	60 €
Authie Nord maternelle	168 €
Jean Moulin élémentaire.....	1 585 €
Paul Gernez élémentaire.....	600 €
Les Vikings élémentaire.....	400 €
Les Vikings maternelle.....	690 €
Henri Brunet.....	500 €

Duc Rollon.....	150 €
La Pigacière	1 000 €
Eustache Restout	750€
Viera Da Silva.....	2 000 €
TOTAL.....	8 613 €

Adopté à l'unanimité.

- **Ville d'Art et d'Histoire - Adoption de la nouvelle convention entre l'Etat et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle convention Ville d'Art et d'Histoire à intervenir avec l'Etat ;

APPROUVE le principe du recrutement de l'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Ville d'Art et d'Histoire et tout document se rapportant à ce label.

ABROGE sa délibération du 23 novembre 2015 ayant le même objet.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention pluripartite d'objectifs 2017-2019 - Panta Théâtre**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention pluripartite d'objectifs 2017-2019 relative au Panta-Théâtre ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluripartite d'objectifs, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux -Arts - Acquisition de l'œuvre Saint-François et l'Ange de Gérard Seghers - Plan de financement et demandes de subventions**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition du tableau de Gérard SEGHERS *Saint-François et l'Ange* au prix de 250 000 € ;

ACCEPTTE le soutien financier de la Société des Amis du Musée des Beaux-arts de Caen d'un montant de 10 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander le versement de subventions au taux le plus élevé possible à l'Etat et au FRAM.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts -Acquisition de l'oeuvre de Gérard Seghers Saint François et l'Ange - Recours à une souscription publique via financement participatif**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le recours à une souscription publique pour financer une partie de l'acquisition de l'œuvre de Gérard Seghers *Saint François et l'Ange*, à hauteur de 20 000 euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat liant la société Culture Time à la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissement dans les équipements sportifs - Exercice 2017 - Adoption du programme - Demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal :

ADOPTTE le programme de gros entretien des équipements sportifs fréquentés par les lycées pour l'année 2017 pour un montant évalué à 530 000 € ;

SOLLICITE de la Région Normandie des subventions aux taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

Complexe Sportif Haie Vigné	60 000 €
Remplacement de la chaudière et GTC	
Complexe Sportif Haie Vigné	60 000 €

Réfection de l'éclairage de la salle d'escrime (led)	
Complexe Sportif du Chemin Vert (gymnase)	20 000 €
Sécurisation de la toiture terrasse des vestiaires par la mise en œuvre d'un garde-corps	
Gymnase Camille Claudel	65 000 €
Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse au-dessus des vestiaires	
Stade Caen Sud	10 000 €
Régénération de deux courts en béton-poreux	
Stade René Bendif	315 000 €
Rénovation complète des vestiaires	
<hr/>	
Total =	530 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2017 - Adoption du programme - Demande de subvention au Département**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme de gros entretien des équipements sportifs pour l'année 2017 pour un montant évalué à 730 000 T.T.C ;

SOLLICITE du Département du Calvados des subventions aux taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

Gymnase Pierre Heuzé Nord	100 000 €
Installation de radiants gaz, chaudière à condensation pour les vestiaires, remplacement des radiateurs et installation GTC	
Complexe Sportif Haie Vigné	100 000 €
Remplacement de la chaudière et GTC	
Complexe Sportif Haie Vigné	35 000 €
Réfection de l'éclairage de la salle d'escrime (led)	
Complexe Sportif du Chemin Vert (gymnase)	20 000 €
Sécurisation de la toiture terrasse des vestiaires par la mise en œuvre d'un garde-corps	
Gymnase Camille Claudel	65 000 €
Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse au-dessus des vestiaires	
Gymnase Victor Vinde (Pierre Heuzé Sud)	50 000 €
Réfection des translucides en toiture	
Gymnase Victor Vinde (Pierre Heuzé Sud)	35 000 €
Réfection des faux plafonds du gymnase	
Stade Caen Sud	10 000 €
Régénération de deux courts en béton-poreux	

Total = 730 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **SASP - Stade Malherbe Caen - Subvention de fonctionnement - Première partie de saison 2016-2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de **190 000 €** à la SASP Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie pour la première partie de saison 2016-2017 ;

APPROUVE la convention définissant les relations entre la Ville et la SASP Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen handball - Avance remboursable pour aider à l'apurement du passif**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution au "Caen Handball" d'une avance d'un montant de 60 000 € remboursable sur 5 ans,

APPROUVE la convention fixant les modalités de cette avance remboursable,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - Décembre 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE : 5 000 €

CAEN ETUDIANTS CLUB - CEC : 1 200 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 230 €)

UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS CAENNAIS - USCC : 1 000 €

CAEN BMX : 17 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 99 000 €)

CAEN BMX : 8 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CAEN BMX,

CAEN YACHT CLUB : 5 000 €

SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS : 10 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions dans le cadre des actions en faveur des quartiers prioritaires- Décembre 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

La Butte : 3 000 €.

Caen Guérinière Sport : 1 000 €.

Caen Sud Basket : 1 000 €.

SCRC : 3 000 €.

ASPTT : 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de gestion des espaces extérieurs de Caen la mer Habitat par la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention précisant les modalités d'intervention et de fonctionnement entre les deux parties (Ville de Caen et Caen la mer Habitat),

AUTORISE Monsieur le Maire ou se représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité - Subventions affectées 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Groupe Ornithologique Normand2 750 €

Abeille Normande du Calvados 500 €

Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature4 000 €

Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux2 000 €

Groupe Mammalogique Normand.....2 000 €

Association des Jardins Familiaux de Caen.....1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Proximité - Subvention affectée 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Union Nationale des Parachutistes : 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association France Etats-Unis700 €

Association Pommiers et Baobabs2 000 €

Association Caen – Nashville2 040 €

Association Caen – Nashville4 700 €

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Dépenses de personnel des groupes d'élus du Conseil Municipal de la Ville de Caen - Modification**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'emploi à 100%, créé pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" ;

DECIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" sur les bases suivantes :

Recrutement d'un collaborateur contractuel par référence au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe sur la base de l'échelon 10. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de

traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire ;

Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 70% ;

DIT que cet emploi prendra effet au 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2018 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Actualisation du régime indemnitaire de sujétions et de responsabilités - Voeux du Maire-Président année 2017**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de reconnaître, au titre de l'année 2017, la sujétion particulière liée à l'organisation des vœux du Maire-Président aux personnalités au profit des agents de catégorie C participant à la préparation et au déroulement de cette cérémonie.

DIT que la rémunération attribuée à l'exécution de cette sujétion fera l'objet d'un versement sur le fondement des primes existantes pour chaque grade concerné (IAT, IEMP) et dans le respect du principe de parité avec les services de l'Etat.

DIT que l'attribution de cette sujétion fera l'objet d'une notification par arrêté individuel, et ne peut avoir pour effet de dépasser les montants indemnitaires plafonds des corps de fonctionnaires d'Etat homologues.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Rémunération du personnel réalisant la campagne de recensement 2017**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de créer 24 emplois d'agent recenseur, un emploi d'agent coordonnateur et quatre emplois d'agent contrôleur pour la campagne de recensement 2017 prévue du 19 janvier au 25 février 2017 ;

INDIQUE que pour l'exercice de leur mission, les agents recenseurs percevront une rémunération nette, versée en une seule fois ;

Le coordonnateur et les quatre contrôleurs bénéficieront d'une indemnité forfaitaire nette fixée comme suit :

- Coordonnateur : 510 €

- Contrôleur : 460 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions, du centre des congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité de la Ville de Caen : résiliation anticipée amiable de la convention 2013-2018**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de mettre en œuvre les recommandations de la Chambre régionale des comptes pour sécuriser le fondement juridique de l'exercice des activités de promotion du tourisme d'affaire et du tourisme d'agrément ;

APPROUVE la résiliation anticipée au 31 décembre 2016, sans indemnisation, de la convention de délégation de service public avec la SEM Caen Expo Congrès pour ses dispositions relatives à l'activité de tourisme telle que définie à l'article 11 de la convention de délégation de service public ;

APPROUVE le projet d'avenant n°4 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion du Parc des Expositions, du Centre des Congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité touristique de la Ville de Caen ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération ;

DECIDE de mettre fin au service public des activités de promotion touristique d'agrément et d'affaires au 31 décembre 2016, jusqu'alors exercé par l'intermédiaire de l'office de tourisme et des deux GIE ;

APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec l'association Office de tourisme de Caen pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de promotion du tourisme d'agrément et du tourisme d'affaires, opérant au 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat de concession - Conception, réalisation, financement et exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur les quartiers de la Grâce de Dieu et de la Guérinière - Autorisation d'exportation d'énergie calorifique pour le Centre d'exploitation et de maintenance du tramway**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la SAS RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAEN SUD à vendre de la chaleur du réseau à la Communauté d'agglomération Caen la Mer, pour le Centre d'exploitation et de maintenance des tramways (C.E.M.T.), situé en dehors du périmètre concédé en application et dans les conditions fixées à l'article 13.1 du contrat de concession ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Mémorial de Caen - Autorisation de signature d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de signer un avenant n°2 au contrat de délégation de service public du Mémorial de Caen,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de remboursement de charges relatives à l'utilisation de la machine à affranchir**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

DIT que les charges relevant des missions de la communauté d'agglomération pour le compte de la ville de Caen lui seront refacturées, selon les modalités prévues dans ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de remboursement de charges relatives à l'utilisation de la machine à affranchir de la communauté d'agglomération, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention entre la ville de Caen et la Caisse d'allocations familiales sur la transmission des données relatives aux allocataires à des fins de simplification des demandes**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention pour permettre l'échange de fichiers entre le service du Pôle régies de la Direction des finances et la Caisse d'allocations familiales.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté urbaine Caen la mer : cession de matériel de la ville de Caen à la Communauté urbaine**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder au profit de la Communauté urbaine, à compter du 1^{er} janvier 2017, le matériel dédié à plus de 51 % aux compétences dont la Communauté urbaine aura la charge ;

PRECISE que cette cession est consentie à titre gratuit ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté urbaine Caen la mer - Désignation des élus communautaires de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner, parmi les élus communautaires sortants, les 40 élus communautaires appelés à siéger à la Communauté urbaine créée à compter du 1^{er} janvier 2017

PROCEDE à l'élection des conseillers communautaires

Sont candidats :

Liste 1 :

1	M.	Joël	BRUNEAU
2	Mme	Sonia	de LA PROVÔTÉ
3	M.	Dominique	GOUTTE
4	Mme	Catherine	PRADAL-CHAZARENC
5	M.	Philippe	LAILLER
6	Mme	Sophie	SIMONNET
7	M.	Patrick	JEANNENEZ
8	Mme	Patricia	ZARAGOZA-NODET
9	M.	Aristide	OLIVIER
10	Mme	Nathalie	BOURHIS
11	M.	Patrice	MICHARD
12	Mme	Amandine	FRANCOIS
13	M.	Ludwig	WILLAUME
14	Mme	Sylvie	MORIN-MOUCHENOTTE
15	Mme	Emmanuelle	DORMOY
16	M.	Grégory	BERKOVICZ
17	Mme	Mireille	NOËL
18	M.	Antoine	AOUN
19	Mme	Joëlle	LEBREUILLY
20	M.	Michel	LE LAN
21	Mme	Véronique	BOUTÉ
22	M.	Richard	LECAPLAIN
23	Mme	Catherine	GIRAULT
24	M.	Bruno	DURAND
25	Mme	Martine	VINCENT
26	M.	Christophe	ALLEAUME
27	Mme	Emilie	ROCHEFORT
28	M.	Nicolas	JOYAU
29	Mme	Anne	RAFFIN
30	M.	Marc	MILLET
31	Mme	Emilie	FREYMUTH
32	M.	Rudy	NIEWIADOMSKI
33	M.	Philippe	DURON
34	M.	Rudy	L'ORPHELIN
35	Mme	Marie-Jeanne	GOBERT
36	M.	Xavier	LE COUTOUR
37	Mme	Josette	TRAVERT
38	M.	Eric	VEVE

39	Mme	Samia	CHEHAB
40	M.	Gilles	DETERVILLE

Opérations de vote :

- Nombre de votants (N) : 55

- Bulletins blancs et nuls (B) : 0

- Suffrages exprimés (E=N-B) 55

- Quotient électoral (Q=E/40) : 1,375

Répartition des sièges à la proportionnelle :

	Voix	Quotient	Sièges
Liste 1	55	1,375	40

Répartition des sièges restants à la plus forte moyenne : 0

En conséquence sont proclamés élus en qualité de conseillers communautaires :

1	M.	Joël	BRUNEAU
2	Mme	Sonia	de LA PROVÔTÉ
3	M.	Dominique	GOUTTE
4	Mme	Catherine	PRADAL-CHAZARENC
5	M.	Philippe	LAILLER
6	Mme	Sophie	SIMONNET
7	M.	Patrick	JEANNENEZ
8	Mme	Patricia	ZARAGOZA-NODET
9	M.	Aristide	OLIVIER
10	Mme	Nathalie	BOURHIS
11	M.	Patrice	MICHARD
12	Mme	Amandine	FRANCOIS
13	M.	Ludwig	WILLAUME
14	Mme	Sylvie	MORIN-MOUCHENOTTE
15	Mme	Emmanuelle	DORMOY
16	M.	Grégory	BERKOVICZ
17	Mme	Mireille	NOËL
18	M.	Antoine	AOUN
19	Mme	Joëlle	LEBREUILLY
20	M.	Michel	LE LAN
21	Mme	Véronique	BOUTÉ
22	M.	Richard	LECAPLAIN
23	Mme	Catherine	GIRAULT
24	M.	Bruno	DURAND
25	Mme	Martine	VINCENT
26	M.	Christophe	ALLEAUME
27	Mme	Emilie	ROCHEFORT

28	M.	Nicolas	JOYAU
29	Mme	Anne	RAFFIN
30	M.	Marc	MILLET
31	Mme	Emilie	FREYMUTH
32	M.	Rudy	NIEWIADOMSKI
33	M.	Philippe	DURON
34	M.	Rudy	L'ORPHELIN
35	Mme	Marie-Jeanne	GOBERT
36	M.	Xavier	LE COUTOUR
37	Mme	Josette	TRAVERT
38	M.	Eric	VEVE
39	Mme	Samia	CHEHAB
40	M.	Gilles	DETERVILLE

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à ces désignations.

Adopté à l'unanimité.

- **Lycée Camille Claudel - Désignation d'un représentant titulaire en remplacement de M. Marc Millet**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel Camille CLAUDEL en remplacement de M. Marc MILLET.

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder par vote à bulletin secret pour cette désignation

Est candidate :

Stéphanie CALME-GUILLOU.....

Mme Stéphanie CALME-GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue des voix est désigné(e) pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel Camille CLAUDEL.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation du pacte d'actionnaires suite à l'augmentation du capital de la SEM Normandie Aménagement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les principales caractéristiques du Pacte d'Actionnaires qui précise les modalités de gouvernance au sein du conseil d'administration de Normandie Aménagement ;

AUTORISE Monsieur le Maire de la Ville de Caen, ou son représentant, à signer le Pacte d'Actionnaires correspondant ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits :

L'ensemble de ces virements modifient le budget comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	- 78 000 €
- Virement à la section d'investissement	+ 78 000 €
- Dépenses d'investissement	+ 78 000 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 78 000 €

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) 78.000,00 €

- Recettes (chapitre 021) 78.000,00 €

Adopté à l'unanimité.

• **Autorisation de programme / crédits de paiement - Exercice 2016 : modifications**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

Code Programme	Libellé Programme	Millésime	Durée (nombre d'années)	Total Enveloppe AP avant modification	Modification Enveloppe	Total Enveloppe AP après modification
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET	2015	6	3 890 010.00	107 400.00	3 997 410.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS DE DES	2015	6	11 036 000.00	138 000.00	11 174 000.00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

Code Programme	Millésime	Code Affectation	Libellé Programme et affectation	Total Enveloppe AP après modification	Total Affectation avant modification	Modification proposée	Total Affectation
DVPTNUM	2015		AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET	3 997 410.00			3 997 410.00
DVPTNUM	2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE ET		1 826 000.00	107 400.00	1 933 400.00
DVPTNUM	2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP ET		384 000.00		384 000.00
DVPTNUM	2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE ET		676 010.00		676 010.00
DVPTNUM	2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE DEVELOPPEMENT ET		1 004 000.00		1 004 000.00

			NUMERIQUE EXTENSION RESEAU ROC	- DU			
MODEQCULT	2015		FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	DE DES	11 174 000.00		11 174 000.00
MODEQCULT	2015	3010	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS MEMORIAL	-		676 000.00	138 000.00 814 000.00

MODEQCULT	2015	3011	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	DE DES		5 040 000.00	5 040 000.00
MODEQCULT	2015	3012	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	DE DES		840 000.00	840 000.00
MODEQCULT	2015	3013	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS CADOMUS	DE DES -		90 000.00	90 000.00
MODEQCULT	2015	3017	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	DE DES		4 390 000.00	4 390 000.00

PREND ACTE des prévisions, de crédits de paiement sur AP.

Adopté à l'unanimité.

- **Affectation du résultat 2015 du budget annexe locaux pour entreprises - reversement de l'excédent au budget principal**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de reverser les excédents au budget annexe « locaux pour entreprises » au budget principal de la ville de Caen et de régulariser et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

Budget Principal ville de Caen

- Résultat d'investissement reporté (001) : 43 174,20 €,
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 267 863,60.

D'APPROUVER la clôture du budget annexe « Locaux pour entreprises » au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur**

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE les admissions en non valeur présentées par Madame la Trésorière Principale de Caen Municipale pour un montant de :

- 42 464,26 € pour le budget principal de la Ville

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Exercice 2017 - Exécution des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017 avant l'adoption du budget primitif et acomptes sur subventions de fonctionnement aux associations**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 pour les opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme et dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2017 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme.

PRECISE que la répartition des crédits entre les différents chapitres budgétaires et opérations d'investissement s'effectuera comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme :

CHAPITRES		
1010	AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	4 400.00
1012	TRAVAUX ET EQUIPEMENT POUR UNE VILLE NUMERIQUE	83 500.00
1013	BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE	204 000.00
1015	REHABILITATION DU BATIMENT CLAUDE DECAEN ET AUTRES PVQ	2 500.00
1016	PROGRAMME HANDICAP - ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL	15 200.00
1017	ADAPTATION DU PATRIMOINE AU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	5 100.00
1018	EQUIPEMENTS DES SERVICES - MATERIELS ET AMENAGEMENTS DIVERS	351 200.00
1019	SERVICES A LA POPULATION - MATERIEL ET AMENAGEMENTS DIVERS	289 000.00
1022	ORAGE DU 22 JUILLET 2013	15 200.00
1033	BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - CULTURE	72 700.00
1034	BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - SPORT	176 200.00
1035	BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN DU PATRIMOINE - EDUCATION	192 700.00
2002	FONDS DE MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	300.00
2003	SINISTRE ECOLE ALBERT CAMUS	5 200.00
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	4 800.00
3001	REHABILITATION PALAIS DUCAL	8 900.00
3002	REHABILITATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	144 700.00

3004	MEMORIAL - ENTRETIEN ET ADAPTATION DES ESPACES	19 400.00
3006	ACQUISITION ET RESTAURATION D OEUVRES CULTURELLES	2 500.00
3008	VALORISATION CHAPELLE DU BON SAUVEUR	1 581 600.00
4002	STADE D ORNANO - REAMENAGEMENT	6 000.00
4003	FONDS DE MODERNISATION DU PARC D' EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 500.00
4004	JEUX EQUESTRES MONDIAUX 2014	87 100.00
458125	OPERATION POLE FORMATIONS DE SANTE - DEPENSES	8 900.00
458136	OPERATION ETUDES AMENAGEMENT PRESQU ILE - DEPENSES	212 700.00
6001	MODERNISATION DES LOCAUX EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	2 200.00
6003	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX	436 200.00
7002	AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - SOUTIEN AUX OPERATEURS	63 600.00
7003	LOGEMENTS SOCIAUX - VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	8 200.00
7005	AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - SOUTIEN AUX PARTICULIERS	124 600.00
8001	PLAN LUMIERE - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	1 400.00
8003	AMELIORATION DU RESEAU BUS	108 900.00
8005	VOIRIE - ENTRETIEN ET AMELIORATION DU PATRIMOINE	496 200.00
8007	OPAH LOGEMENTS INDIGNES ET PRECARITE ENERGETIQUE	20 000.00
8008	OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	17 500.00
8009	DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	49 400.00
8010	ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	79 500.00
8011	ATTRACTIVITE DU CENTRE VILLE	4 400.00
8012	MODERNISATION DE LA GARE SNCF- ACCESSIBILITE DES QUAIS	9 100.00
8013	ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	87 500.00
8014	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET ASSAINISSEMENT PLUVIAL	30 000.00
8015	ANRU - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	1 053 800.00
8016	CHEMIN VERT - PROJET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	32 200.00
8017	AMENAGEMENT PRESQU ILE RIVES DE L ORNE	1 178 900.00
8023	CONFORTEMENT VAUBENARD	900.00
8025	PAVILLON DE NORMANDIE	13 600.00

8026	AMENAGEMENT URBAIN	67 100.00
8027	RESERVE FONCIERE	117 500.00
8028	RESEAU EAU PLUVIALE	123 000.00
9501	PARC DES EXPOSITIONS ET CENTRE DES CONGRES	100.00
9502	MISE EN VALEUR DU CHATEAU	100.00
9504	SINISTRE PARC DES EXPOSITIONS	62 100.00
	TOTAL	7 684 300.00

Opérations d'investissement qui font l'objet d'une autorisation de programme :

Millésime	Code Affectation	Libellé Programme et affectation	CP 2017
2015		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	1 150 000.00
2015	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	150 000.00
2015	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	1 000 000.00
2015		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	971 000.00
2015	8030	AMENAGT ESPACES PUBLICS - RESEAU CYCLABLE	250 000.00
2015	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	300 000.00
2015	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	71 000.00
2015	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	120 000.00
2015	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	100 000.00
2015	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	100 000.00
2015	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00
2015		SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	2 699 000.00
2015	3014	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	2 699 000.00

2016		EXTENSION DU CREMATORIUM	900 000.00
2016	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	900 000.00
2015		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	600 000.00
2015	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	600 000.00
2015		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	672 000.00
2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	300 000.00
2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	64 000.00
2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	120 000.00
2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	188 000.00
2015		ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	1 250 000.00
2015	8029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	1 250 000.00
2015		FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	480 000.00
2015	2006	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	180 000.00
2015	2007	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	300 000.00
2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	35 000.00
2015	6009	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	15 000.00
2015	6010	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	20 000.00
2015		FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	1 720 000.00
2015	4005	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	270 000.00
2015	4006	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	850 000.00

2015	4007	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS	600 000.00
2016		AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	790 000.00
2016	4008	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	790 000.00
2016		HOTEL DES ASSOCIATIONS	1 860 000.00
2016	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	1 860 000.00
2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS	2 205 000.00
2015	3010	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	90 000.00
2015	3011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	500 000.00
2015	3012	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	400 000.00
2015	3013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	15 000.00
2015	3017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	1 200 000.00
2015		ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	155 000.00
2015	3015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	155 000.00
2015		PARC EXPO CTRE CONGRES	50 000.00
2015	9505	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	50 000.00
2015		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	4 550 000.00
2015	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	1 100 000.00
2015	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	3 450 000.00
2015		RESERVES FONCIERES	180 000.00
2015	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	130 000.00
2015	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	50 000.00
2015		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	283 000.00

2015	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	183 000.00
2015	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX	50 000.00
2015	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	50 000.00
		Total	20 550 000.00

BUDGET ANNEXE DU THEATRE

Opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme :

CHAPITRES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 325.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 775.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 850.00
3010	RESTRUCTURATION DU THEATRE	197 675.00
	Total	251 625.00

DECIDE d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2017 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2016 ;

INDIQUE que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2017 ;

Adopté à l'unanimité.

- **Caen la Mer Habitat - Réhabilitation de 1 500 logements sur divers quartiers - Garantie d'emprunt d'un montant de 13 344 594 euros auprès de la Caisse des Dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 13 344 594 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 54187 constitué de 2 lignes de Prêt. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat - Démolition et reconstruction de 20 logements - Rue des mésanges - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 463 235.00 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%.**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 463 235.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 56127 constitué de deux lignes du prêt. Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes

pour couvrir les charges du Prêt. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions de code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants de code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat - Construction de 15 logements avenue du Calvados - Garantie d'emprunt d'un montant de 383 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%.**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 383 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 55462 constitué d'une ligne de prêt. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions de code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

DIT que la présente délibération abroge celle du 27 juin 2016 ayant le même objet.

Adopté à l'unanimité.

- **Voeu du Conseil Municipal sur la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle 2025**

Grâce à la créativité de sa population, à sa culture et à sa passion pour la modernité, la France a su transformer chaque cycle de changement en un nouveau temps de développement et de rayonnement à travers le monde. A chaque fois, elle a su se réinscrire dans une dynamique d'innovations, de découvertes et de progrès. Entre 1855 et 1937, elle l'a fait via **dix grandes expositions universelles** et internationales.

Ces événements européens puis mondiaux furent d'**extraordinaires leviers de développement** pour nos cultures, nos industries et notre urbanisme. Ils ont stimulé la confiance en l'avenir et favorisé les conditions de l'entrée de la France dans le XXème siècle. Ils ont été ces détonateurs grâce auxquels beaucoup de nos entreprises, de nos villes et de nos savoir-faire sont devenus des références.

La période difficile que nous traversons ne doit entamer ni nos projets, ni notre motivation à perpétuer cette ambition. Au contraire, l'organisation en France d'une exposition universelle donnerait corps à cette détermination. Elle permettrait de montrer aux peuples de la terre combien notre pays a gardé cette envie de contribuer à un monde plus juste, plus respectueux des valeurs humaines.

Elle donnerait à notre jeunesse, un nouvel horizon et une formidable occasion de s'impliquer dans un cycle de renouveau. Elle marquerait un coup d'arrêt au mal qui nous ronge, le pessimisme, reflet d'un manque de perspectives. En ce début du XXIème siècle, alors que notre pays a besoin de faire valoir ses atouts, **EXPO-FRANCE 2025** porte la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 pour le monde se donne rendez-vous en France. Cette candidature a été officialisée puis confirmée par le Président de la République le 22 novembre dernier.

La candidature-sur laquelle travaillent des centaines d'étudiants, d'entreprises et d'organismes partenaires-propose que le **Grand Paris et les métropoles régionales françaises** soient les pivots de cette candidature et contribuent à l'élaboration de la première exposition diffuse, dont les formes immatérielles d'expression et de communication permettraient aux civilisations de se retrouver et d'échanger.

Convaincus que cette candidature n'aura de sens que si elle procède d'une **large adhésion populaire** et si chacun peut imaginer comment il pourra, à son niveau, y contribuer en valorisant sa culture et son savoir-faire, **EXPOFRANCE 2025** a lancé à tous les acteurs de la société et à tous les territoires, un appel à partager la passion qui l'anime pour ce grand dessein et cet extraordinaire appel à innovations.

Nous, membres du Conseil municipal de Caen,

convaincus qu'à partir de la mobilisation diverse et transpartisane, largement amorcée autour de ce projet, nous créerons cette « union sacrée » entre tous ceux qui feront la **France du XXIème siècle,**

soucieux de permettre aux habitants et à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire de pouvoir prendre toute leur place dans ce projet national et universel,

informés de ce qu'un voeu voté conjointement par la majorité et l'opposition de notre collectivité fera de celle-ci un « partenaire territorial » d'EXPOFRANCE 2025, **avons décidé de soutenir et de nous mobiliser pour cette candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025.**

Gilles DETERVILLE conseiller municipal de Caen

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 14 DECEMBRE 2016